

## des écoles sous surveillance

« Suite à un décret du Ministère de l'écologie et du développement durable qui impose la surveillance de la qualité de l'air de certains établissements publics recevant du public, et notamment des écoles, nous avons commencé l'état des lieux dans les deux écoles publiques de la commune » explique Christian Baisse, élu en charge des écoles. En effet l'air des écoles est passé au crible depuis quelques jours.

Cette procédure doit être entamée au 1er janvier 2015 dans les maternelles, et en 2018 pour le primaire. Pour commencer, il faut procéder à deux mesures, une en période estivale, sans chauffage, et une en période de chauffe.

### Inspection aux Fournials et à la Sigourre

Ainsi la première a été réalisée « pendant une semaine en septembre, dans tout le groupe scolaire des Fournials, et dans la partie maternelle de l'école de la Sigourre. Et les résultats sont conformes aux normes pour les deux établissements », se réjouit l'élu.

La seconde mesure aura lieu quant à elle au mois de mars. Concrètement ce sont des capteurs qui sont installés par une société spécialisée agréée, puis analysés. Si les résultats de cette seconde mesure le rendent nécessaire, des travaux seront engagés pour respecter les valeurs-seuils. Ces analyses coûtent 1 300€ HT par établissement.

MA COURNUT



*Christian Baisse a passé l'air des écoles au crible. JDI (MAC)*